

PAS DE CENTRALE EN BASSE AUTOMNE

www.pasdecentrale.fr

www.basseautomne.fr

Communiqué de presse du 4 septembre 2012



CENTRALE A GAZ : LE MAIRE DE VERBERIE **ENCORE UNE FOIS RENVOYE DANS SES BUTS**

Février 2012 : en prétendant l'assimiler à de la publicité, le maire de Verberie Patrick Floury émet un arrêté municipal nous mettant en demeure de retirer, sous peine de poursuites judiciaires, le grand panneau « NON A LA CENTRALE » qui domine la mairie depuis 4 ans.

Aussitôt notre association contre-attaque au tribunal administratif.

Mais en ce premier septembre, c'est le préfet qui prend les devants en annulant la mise en demeure du maire : « *arrêté de mise en demeure pris par une autorité incompétente* »

Ce n'est pas tout : le maire se fait taper sur les doigts par le préfet pour ne pas respecter la loi sur la mise à disposition du public de panneaux d'affichage d'opinion et associatifs.



Déjà en 2010 Patrick Floury avait menacé l'association en faisant référence à un article de loi périmé depuis...2007 !

Si M.Floury souhaite un conseil juridique, qu'il n'hésite pas, notre association est à sa disposition pour l'aider à comprendre la loi.

Le panneau restera en place tant que le projet de centrale ne sera pas définitivement abandonné.

Après avoir perdu sur son Plan Local d'Urbanisme au tribunal administratif d'Amiens, en novembre 2011, M.Floury a réussi, en juin 2012, à faire ré-inscrire le projet de centrale dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Basse-Automne et de la Plaine d'Estrées.

L'enquête publique programmée pour cette fin d'année devrait à nouveau faire l'objet d'une vive et large participation des habitants de nos communes.

Chacun espère que les responsables du SCOT auront la clairvoyance de modifier leur projet avant approbation, pour éviter de le voir aussi subir un recours des associations au tribunal administratif.

Franck Deboise

Président de l'association Pas de Centrale en Basse Automne

pasdecentrale@orange.fr